

Loi organique de 1983

Ce raisonnement illogique est la cause du pétrin dans lequel se trouve notre pays à l'heure actuelle. C'est pour cela qu'après les deux élections partielles qui viennent de se terminer et des sondages dans tout le pays, ainsi qu'on peut en juger par l'excitation que suscite l'arrivée en politique d'un nouveau chef passionnant, les Canadiens réclament des élections. Ils sont fatigués des députés d'en face qui mettent en œuvre des solutions qui essaient de résoudre les problèmes extrêmement aigus qui se posent à l'heure actuelle en adoptant des solutions aussi illogiques. De toute évidence, l'expansion régionale, comme les sciences et le développement ont besoin d'un défenseur acharné au Parlement. Le seul moyen de s'attaquer efficacement à ces problèmes qui ont été énoncés, c'est d'avoir un ministre qui s'en occupe énergiquement et non à temps partiel.

● (1730)

En annonçant la réorganisation proposée par le projet de loi C-152, le premier ministre a déploré le fait que l'existence même du MEER permettait aux autres ministres de se désintéresser des problèmes régionaux. Cela a peut-être été le cas, mais il eut été plus facile de régler le problème si les ministres libéraux qui se sont succédés au MEER avaient fait leur travail au cours des années au lieu de se dérober gravement à leurs obligations.

Au cours des dix dernières années, on a laissé les dépenses du MEER décliner de 27 p. 100 en termes réels. Ces dépenses sont passées de 2 p. 100 des dépenses totales du gouvernement à moins de la moitié de ce chiffre, depuis dix ans. Ces problèmes de financement ont été accentués par l'élargissement du mandat du MEER, en termes géographiques; au début, il ne s'occupait que des régions les moins développées, et il doit maintenant s'occuper de la presque totalité du territoire. Pour des raisons politiques évidentes, le gouvernement juge maintenant souhaitable de pouvoir choisir plus librement les régions qui bénéficieront des subventions du MEER, et c'est ce qui s'est produit ces dernières années.

Il n'est pas étonnant que le premier ministre soit insatisfait du progrès accompli par son gouvernement dans le domaine du développement régional, surtout si l'on ajoute à cette dilution du financement la maladresse administrative.

La question qu'il faut se poser, monsieur le Président, c'est de savoir quel est l'objet du MEER ou du MEIR ou de tout autre programme qui consiste à offrir des stimulants régionaux pour créer de nouveaux emplois afin de surmonter les problèmes graves qui se posent à beaucoup de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement cherche-t-il vraiment une solution à ces problèmes, ou bien se préoccupe-t-il plutôt des avantages politiques à court terme qu'il peut en tirer? Ces lois sont-elles conçues uniquement dans le but d'accorder aux ministres et aux ministériels le pouvoir discrétionnaire de distribuer des millions et même des milliards de dollars de subventions pour accorder des faveurs à leurs amis et peut-être graisser la patte de certains électeurs ou de certaines couches de l'électorat dans le but de sauvegarder leur siège, ou bien le gouvernement se préoccupe-t-il réellement et sincèrement des véritables besoins des Canadiens qui souffrent partout au Canada?

Comme je le disais tout à l'heure, monsieur le Président, et je le répète en guise de conclusion, les sondages prouvent que cette tactique ne fonctionne pas. Les Canadiens ont vu clair dans ce petit jeu. Au moment de renvoyer l'objet de ce bill au

comité, je crois qu'il n'est que juste de conclure en avertissant que des amendements seront nécessaires et que les députés de l'opposition peuvent très difficilement appuyer ce projet de loi dans sa forme actuelle.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes pour signaler certaines lacunes du projet de loi, car c'est une mesure législative abominable. Le gouvernement n'a pas attendu que les Communes approuvent la mesure pour y donner suite, ne se souciant pas que les députés se prononcent pour ou contre, parce qu'il était sûr, je suppose, de la faire adopter grâce à la majorité dont il dispose.

Je voudrais parler tout d'abord un peu de la partie du bill qui crée un nouveau ministère des Affaires extérieures et lui confie en matière de commerce le rôle qu'assumait auparavant le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il permet de nommer un ministre d'État aux Relations extérieures. Qu'un pays puisse avoir un secrétaire d'État aux Affaires extérieures en même temps qu'un ministre d'État aux Affaires extérieures dépasse l'entendement. Le ministre qui est chargé des affaires extérieures devrait pouvoir s'occuper aussi bien des relations extérieures.

Il y a en outre le ministre d'État chargé du Commerce extérieur. Un monstre à trois têtes est créé au ministère des Affaires extérieures. Il a fait un travail minable. A la direction du ministère, c'est la pagaie. Le moral au service diplomatique est encore plus bas qu'il ne l'était. Je voudrais dire seulement que toutes ces mesures sont prises en dépit du rapport de la Commission royale sur la situation dans le service extérieur, qui n'en a recommandé aucune. Ce rapport signale la situation pitoyable au ministère des Affaires extérieures, les problèmes de moral et de discipline qui se font sentir à la direction, et il révèle un état de choses tout à fait déplorable.

Le premier ministre (M. Trudeau) a nommé à la tête de la Commission royale, M^{me} Pamela McDougall, une Canadienne remarquable, pour qu'elle étudie le service extérieur et rende compte de ses constatations. Le premier ministre n'a même pas eu la courtoisie de discuter avec elle du rapport qu'il a commandé par son gouvernement. Quand elle a été interrogée par le ministère des Affaires extérieures quelques mois plus tard, elle n'avait pas encore vu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) pour discuter du rapport avec lui. Je ne crois pas qu'elle ait vu de ministre depuis. Elle a rencontré des sous-ministres associés. Il y a, dans ce ministère, une foule de sous-ministres, associés, adjoints et autres, qui se chiffrent par centaines. Voilà comment est traité le président d'une commission royale qui a fait la lumière sur une situation très grave.

Si je comprends bien et s'il faut en croire un article du *Globe and Mail* de juillet dernier, il faut 14 graphiques au ministère des Affaires extérieures pour expliquer sa nouvelle structure administrative. Ils ont dû être conçus par Marcel Massé qui a hérité de ce gâchis quand il est devenu le sous-secrétaire d'État de ce ministère, il y a quelques mois. Le groupe qui s'occupe des questions commerciales et celui qui s'occupe des questions politiques se chamaillent à propos de tout, même sur la question de savoir où doit être installée la fontaine, qui sera le plus près ou le plus loin. C'est le combat qui se livre aux Affaires